



Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 037-213700750-20260630-AR_007_2026-AR



ARRETE N°7/2026

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE CONCERNANT L'INSTRUCTION
DU DROIT DES SOLS

Le Maire de la commune de Cigogné,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et le code de l'Urbanisme,
Vu le PV des élections municipales en date du 15 mars 2026,
Vu le PV de l'élection de la municipalité en date du 20 mars 2026,
Vu le PV d'installation du Conseil Communautaire en date du 09 avril 2026,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2013 portant création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme,
Vu la délibération du Conseil Municipal par laquelle la commune accepte de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes de Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher,
Vu la convention prise entre la commune de Cigogné et la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux- Bléré Val de Cher concernant la mise à disposition des services de la Communauté de Communes pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Considérant que le maire a la possibilité de déléguer, sous sa surveillance, la signature spécifique des actes concernant l'instruction du droit du sol, autres que le pouvoir de décision,

Considérant que la consultation des services pour les demandes d'urbanisme se réalise en dématérialisé (via PLAT'AU) sauf pour certains services ou en cas de difficultés techniques,

ARRETE

Article 1 :

Pour une consultation par voie postale :

Sont délégués pour signer les courriers des consultations des services extérieurs nécessaires lors de l'instruction des actes d'autorisations d'urbanisme gérée par le service instructeur de la Communauté de Communes :

- Madame Anne BAYON DE NOYER, Présidente de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher, ou en son absence,
- Monsieur Laurent NEVEU, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux- Bléré Val de Cher, ou en son absence,
- Monsieur Jean-Claude OMONT, Vice-président de la Communauté de Communes de Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher délégué à l'Aménagement de l'Espace, au PLUi et à la GEMAPI.

Pour une consultation par voie dématérialisée :

Sont délégués les agents du service instructeur de la communauté de communes pour consulter les services nécessaires via PLAT'AU sous l'autorité du maire et sous surveillance des élus délégués mentionnés ci-dessus.



Ces services extérieurs peuvent être (liste non exhaustive) :

- Le Service départemental de secours et d'incendie (SDIS),
- Les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT),
- Direction Régionale de l'Architecture et de la Culture (DRAC)
- La Chambre d'agriculture (CA),
- Etc.

Il est précisé que la commune conserve la consultation de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) d'Indre-et-Loire ainsi que la consultation des gestionnaires de réseaux nécessaires pour établir « l'avis maire » des dossiers transmis au service instructeur de la Communauté de Communes.

Article 2 :

Pour tout document signé dans le cadre de cette délégation de signature, ampliation devra être adressée à la commune via le logiciel métier.

Article 3 :

Un exemplaire de la signature et du paraphe des délégataires de la signature sont apposés au bas du présent arrêté.

Article 4 :

Le Maire, la/le Directeur/directrice des services de la commune, le Directeur des services de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux-Bléré Val de Cher et les agents instructeurs du droit du sol sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié et affiché en mairie,
- notifié à la Présidente de la Communautés de Communes et aux Vice-Présidents.

Fait à Cigogne, le 30 juin 2026

Jean-Jacques De Smet,

Maire



[Signature]

Notifié le 16/07/2026

Mme Anne BAYON DE NOYER

Présidente de la Communauté de
communes Autour de Chenonceaux
– Bléré Val de Cher



Signature

Paraphe

Notifié le 16/07/2026

M. Laurent NEVEU

1^{er} Vice-Président de la
Communauté de communes Autour
de Chenonceaux – Bléré Val de Cher



Signature

Paraphe

Notifié le 16/07/2026

M. Jean-Claude OMONT

Vice-Président de la Communauté de
communes Autour de Chenonceaux -
Bléré Val de Cher



Signature

Paraphe

